



---

## AGENCE EUROPÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION DES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

### QUI SOMMES-NOUS

L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers est une organisation indépendante et autonome, créée par nos Etats membres pour leur servir de plateforme de coopération afin de développer ensemble des réponses éducatives adaptées aux apprenants à besoins éducatifs particuliers.

Nous bénéficions du soutien des ministères de l'Education des pays participants (soit les membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse), ainsi que des institutions européennes à travers le programme Jean Monnet, dans le cadre du programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Nous facilitons la collecte, le traitement et la diffusion des informations européennes ou nationales dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, et donnons à nos pays membres la possibilité de s'enrichir mutuellement à travers différents modes d'échanges d'expériences et de connaissances.

Nos programmes d'activités sur le court et le long terme reflètent aussi bien les priorités de nos pays membres que les orientations politiques européennes concernant les apprenants à besoins éducatifs particuliers et leur pleine intégration dans le système d'éducation et de formation ordinaire.

Notre objectif premier est la promotion de politiques et de pratiques éducatives visant à répondre à une grande diversité de besoins des élèves, comprenant les besoins éducatifs particuliers. Dans la poursuite de cet objectif, des questions telles que l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, l'éducation inclusive et la promotion de la qualité dans l'éducation sont prises en compte. Dans le même temps, il convient de reconnaître les variations qui existent d'un pays à l'autre au niveau des législations, des pratiques et des contextes éducatifs.

### NOTRE HISTOIRE

L'Agence européenne a vu le jour en 1996. Sa création s'est opérée dans le contexte de collaboration croissante entre les pays européens dans le domaine de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers.

Cette collaboration inestimable a permis entre autres de mettre en œuvre un certain nombre de programmes spécifiquement destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers et aux professionnels participant activement à leur éducation.

Ces programmes ont largement contribué au développement de l'éducation des jeunes à besoins particuliers à travers l'Europe. Mais ils ont aussi démontré le besoin persistant d'une structure plus permanente et systématique de collaboration paneuropéenne dans ce domaine, pour faciliter les échanges d'informations et d'expériences dans et entre les pays, dans le but de promouvoir une offre éducative de qualité.

C'est dans ce contexte que l'Agence européenne a grandi. Notre but est de relayer efficacement des informations précises et fiables se rapportant aux différentes situations nationales et qui permettent d'identifier les atouts et les faiblesses des politiques et de leur



application concrète dans ce domaine.

## COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Nous coopérons activement avec d'autres organes clés européens ou internationaux, tant dans le domaine de l'éducation ordinaire que dans celui des besoins éducatifs particuliers.

Parmi eux, l'on citera la Commission européenne et ses organes adjacents tels qu'Eurydice, Eurostat et le Cedefop, ainsi que d'autres organisations internationales parmi lesquelles l'OCDE, l'Unesco et le Conseil de l'Europe. Cela nous permet de renvoyer nos utilisateurs vers les instances les mieux à même de leur fournir des informations ou un savoir-faire que nous ne possédons pas forcément nous-mêmes.

L'Agence européenne travaille avec la Commission européenne, le Parlement européen et les Présidences de l'UE aussi bien au plan pratique – organisation d'événements européens majeurs – que politique, pour garantir que les priorités de nos Etats membres et les objectifs de l'UE sont pris en compte dans nos activités.

## NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Tous les aspects de notre travail sont basés sur les grands textes internationaux portant sur les besoins éducatifs particuliers, tels que les Règles des Nations Unies, la Déclaration de Salamanque, la Charte de Luxembourg, les Résolutions du Conseil de l'UE sur l'éducation inclusive, la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, et la Déclaration de Lisbonne : ce que pensent les jeunes de l'éducation inclusive.

Nous mettons tout en œuvre pour faire connaître et défendre le principe de l'égalité des chances signifiant à la fois un accès réel à des expériences éducatives respectueuses des différences individuelles et une éducation de qualité centrée sur les atouts plutôt que sur les faiblesses de chaque élève.

## NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Promouvoir la qualité dans le domaine de l'éducation des jeunes à besoins particuliers, en permettant une collaboration européenne soutenue et à long terme.
- Dresser un tableau fiable de la situation de l'éducation des jeunes à besoins particuliers en Europe, sur base d'informations récentes se rapportant aux différentes réalités nationales.
- Identifier les principaux facteurs qui contribuent à entraver ou au contraire favorisent les expériences positives.
- Encourager le partage et l'échange des compétences et des expériences entre et dans les pays.
- Faciliter l'accès des décideurs et des professionnels aux informations recherchées, par la création de mécanismes et de services favorisant le partage d'informations et la prise de contact entre utilisateurs.



Les thèmes au cœur de notre travail sont importants quand on cherche à répondre efficacement à la diversité dans l'éducation. Les thèmes prioritaires sont définis par nos pays membres ; une attention toute particulière est accordée aux politiques éducatives et à leur mise en œuvre sur le terrain, y compris aux statistiques, aux indicateurs et aux recommandations dans ce domaine.

## NOS PRODUITS ET SERVICES

Nos informations portent sur un large éventail de sujets, tels que l'intervention précoce, l'évaluation dans le cadre de l'inclusion, le financement de l'éducation, l'éducation inclusive et les pratiques de classe, ou encore la transition entre l'école et le marché du travail.

Notre programme de travail prévoit également l'analyse de questions prioritaires telles que l'éducation des élèves d'origine étrangère ayant des besoins particuliers, la formation des enseignants dans une perspective d'inclusion, ainsi que l'accès à l'enseignement technique et professionnel et à l'enseignement supérieur.

L'information est diffusée sous forme de bulletins, de publications et de rapports ainsi que sur notre site Internet. Nous facilitons également les contacts entre nos différents utilisateurs en organisant des séminaires, des conférences, des rencontres, des visites d'étude et d'autres programmes d'échange.

Les publications de l'Agence européenne sont disponibles en version papier ou sur notre site Internet ([www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)), qui propose également des bases de données thématiques, des données comparées, des services d'information en ligne et des pages nationales contenant des descriptions spécifiques à chacun de nos pays membres.

Notre langue de travail est l'anglais, mais nous publions le plus d'information possible dans les différentes langues de nos pays membres.

Tous ces renseignements ont pour but de dresser un tableau fiable de la réalité de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers en Europe, sur base d'informations à l'échelle nationale et européenne pouvant être rattachées aux contextes de chaque pays.

## NOTRE RÉSEAU EUROPÉEN

### Le Comité des représentants

Les directives de base concernant le fonctionnement de l'Agence européenne sont fixées par le Comité des représentants. Les membres du Comité – un par pays membre – sont désignés par leur ministre de l'Éducation et agissent en tant que représentants politiques de leur pays au sein de l'Agence.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose d'un Président et de cinq membres élus du Comité des représentants. Il travaille de concert avec le Directeur de l'Agence européenne pour s'assurer que les programmes et les décisions stratégiques sont dûment et correctement mis en œuvre.



Le personnel de l'Agence européenne

La coordination des activités est assurée par le personnel de l'Agence, sous la houlette de son Directeur.

Coordinateurs et experts nationaux

Au niveau des pays, des Coordinateurs nationaux désignés par les Etats membres sont chargés d'administrer le flux d'informations en provenance et à destination de l'Agence européenne et d'animer les réseaux nationaux. Ils travaillent avec les équipes de l'Agence européenne, et doivent veiller à ce que les données reçues soient traitées et diffusées dans leur pays. Des experts nationaux sont nommés pour faciliter le traitement, l'analyse et la validation des informations dans le cadre des travaux thématiques de l'Agence.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Toute question portant sur la situation d'un pays membre doit être adressée directement au Membre du Comité des représentants ou au Coordinateur national du pays en question. Leurs coordonnées figurent sur notre site Internet.

Pour obtenir des renseignements plus généraux sur notre organisation, nous vous invitons à consulter notre site Internet.

Les questions plus spécifiques sur les activités ou les produits de l'Agence européenne sont à adresser au Secrétariat au Danemark ou à notre Bureau de liaison européen à Bruxelles.

Secrétariat :

Østre Stationsvej 33

DK-5000 Odense C

Danemark

Tél. : +45 64 41 00 20

[secretariat@european-agency.org](mailto:secretariat@european-agency.org)

Bureau de liaison à Bruxelles :

3, Avenue Palmerston

BE-1000 Bruxelles

Belgique

Tél. : +32 2 280 33 59

[brussels.office@european-agency.org](mailto:brussels.office@european-agency.org)

[www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)